

“Fermer les yeux sur la gestation pour autrui ne la fera pas disparaître”

Conseil de l'Europe Chargée d'un rapport sur la GPA, la Belge Petra De Sutter répond aux critiques.

Entretien Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Gynécologue, chef du département de médecine reproductive à l'hôpital universitaire de Gand, la sénatrice belge Petra De Sutter est chargée par le Conseil de l'Europe d'un rapport sur la gestation pour autrui (GPA). Elle fait face à une violente broncha des anti-GPA, notamment à cause de ses liens avec une clinique indienne. Mise au point.

Dans quelles circonstances avez-vous été chargée de la rédaction du rapport sur la gestation pour autrui (GPA) par la commission des Affaires sociales et de la Santé du Conseil de l'Europe ?

Le sujet m'intéressait d'un point de vue éthique. Lorsqu'il a été annoncé en novembre 2014, je me suis proposée en faisant état de mon expertise et en précisant que je ne voulais pas que ce rapport soit idéologique. Un vote m'a ensuite désignée comme rapporteure.

Un an plus tard, vous avez été mise en cause...

Effectivement, en novembre dernier, on m'a accusée de conflit d'intérêts sur base de mes activités cliniques en Belgique et de mes liens scientifiques avec une clinique indienne appelée "Seeds of Innocence". En janvier, j'ai pu me défendre devant la commission et j'ai été confirmée comme rapporteure par 21 voix contre 17. Le vote du rapport proprement dit est prévu pour le 15 mars.

Cependant votre nom est cité sur le site de cette clinique indienne qui pratique la GPA. Quelle est la nature de vos liens avec "Seeds of Innocence" ?

Cette clinique spécialisée dans les problèmes d'infertilité pratique la GPA comme toute autre en Inde. Elle me cite en effet comme référent scientifique, ce que j'ai accepté d'être en tant que spécialiste en médecine reproductive, mais en précisant que je refusais de l'être en matière de GPA parce que je ne suis absolument pas d'accord avec la manière dont celle-ci est organisée en Inde. J'ai accepté de collaborer avec cette clinique pour que les questions éthiques y soient de plus en plus prises en compte.

Une autre pratique de la GPA est-elle envisageable en Inde ?

L'Inde connaît sa mauvaise réputation et elle sait que, pour améliorer son image, elle devra, à terme, changer les règles. Elle y réfléchit et, en septembre dernier, je

m'y suis rendue afin de participer à une discussion sur la GPA dans le cadre du groupe de réflexion sur les soins de santé de l'"India Platform", consortium d'établissements scientifiques dont je suis membre. J'aurai une nouvelle entrevue à ce sujet avec le ministre de la Santé, ce jeudi 10 mars, à New Delhi.

Quelle est la situation en Europe ?

Un pays comme l'Angleterre a interdit la GPA commerciale et réglemente la GPA altruiste (sans rémunération de la mère porteuse), notamment en la limitant à ses ressortissants pour éviter tout trafic international. La Grèce avait adopté la même position. Malheureusement, la crise économique l'a amenée à ouvrir cette pratique aux étrangers. Des pays comme la France, l'Allemagne ou l'Espagne interdisent quant à eux toute forme de GPA. Un troisième groupe, où figurent la Belgique et les Pays-Bas, n'interdit pas la GPA altruiste. Elle y est pratiquée mais il faut savoir qu'elle ne représente qu'une infime proportion de l'ensemble des FIVETS (3 contre 2 500 par an à l'hôpital de Gand, par exemple) Mais la Belgique va légiférer...

Où en est-on ?

Nous attendons effectivement une proposition de loi sur base du rapport d'information auquel j'ai participé et qui a été adopté par le Sénat en décembre dernier. Tous les groupes politiques sont opposés à la GPA commerciale, mais le CDH l'est également à la GPA altruiste. Par ailleurs, des divergences existent notamment en ce qui concerne la question de la filiation. Ecolos et Groen sont opposés à un contrat qui retire tout droit à la mère porteuse dès la naissance. Nous pensons qu'elle doit avoir un rôle important dans la vie de l'enfant et qu'elle ne peut être évacuée, car cela reviendrait, effectivement, à l'instrumentaliser en tant que "fabrique à bébé".

A votre avis, comment les choses vont-elles évoluer au niveau du Conseil de l'Europe ?

Je ne sais pas... Le vote en commission est prévu le 15 mars à Paris. Son issue dépendra de qui est présent, qui ne l'est pas et ce sera la même chose lors du vote en plénière de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en avril ou en juin. Il est clair que ça va être difficile, notamment à cause de la pression exercée par des associations telles que "No Maternity Traffic", "La Manif pour tous", la "Federation of Catholic Associations in Europe"... Une manifestation est d'ailleurs prévue le 15 mars à Paris.

Vous êtes effectivement dans la tourmente... Comment le vivez-vous ?

J'ai été attaquée dans la presse et sur les réseaux sociaux et, à l'heure actuelle, je fais l'objet d'un tweet toutes les 10 minutes environ. On m'a bombardée "championne de la GPA", alors que j'ai toujours été opposée à la GPA commerciale. Au début, cela m'a fait extrêmement mal car, si je me suis engagée en politique, c'est par conviction, pour changer les choses en mieux en m'inscrivant dans la nuance. En tant que scientifique, j'ai toujours travaillé dans l'écoute et le respect des différentes positions, mais j'ai compris que, sur cette question, il s'agissait d'une bataille idéologique. Elle est extrêmement violente, mais je ne renoncerai pas.

Votre parcours personnel de première sénatrice belge transsexuelle est également mis en avant pour vous attaquer...

Effectivement, certains mélangent tout et prétendent que je sers la cause de "mes amis homosexuels et transsexuels". C'est d'autant plus absurde que je me suis exprimée à plusieurs reprises contre les couples homosexuels qui vont "louer un utérus" en Californie...

Que préconise votre rapport à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ?

Il est destiné à aider chacun des Etats membres à légiférer. Il condamne la GPA commerciale, met en garde contre la "GPA à basse technologie" pratiquée sans encadrement médical et demande que l'adoption bénéficie d'un soutien plus important. Sa conclusion souligne l'importance de rapprocher les différentes juridictions dans la lignée des travaux menés au niveau mondial par la Conférence de La Haye de droit international privé. Elle l'a fait en matière d'adoption et elle a commencé à le faire pour la GPA.

Ce rapport n'envisage donc pas l'interdiction pure et simple de la GPA comme le réclament certains...

Il ne se prétend pas parfait, car toute maternité de substitution entraîne des risques médicaux et soulève des questions éthiques. Cependant, que cela nous plaise ou non, la GPA existe. Fermer les yeux sur cette réalité ne la fera pas disparaître.

“(Mon rapport) condamne la GPA commerciale.”

PETRA DE SUTTER

Gynécologue et sénatrice belge, chargée par le Conseil de l'Europe d'un rapport sur la gestation pour autrui.